Règlement Jeu-Concours

#MaMinuteBrocéliande

1. ORGANISATEUR

Le jeu-concours #MaMinuteBrocéliande est organisé par **Destination Brocéliande**, structure de promotion touristique du territoire, portée par un Syndicat Mixte réunissant cinq intercommunalités entre l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan. Elle met en œuvre des actions de communication et de valorisation du territoire en lien avec une stratégie partagée autour du tourisme durable et expérientiel. Son siège est situé à 1 Place Henri Thébault, 56430 Mauron, immatriculée sous le numéro SIRET 200 091 130 00027, représentée par Ronan Coignard, président, ci-après dénommée "l'Organisateur".

2. OBJET DU JEU

Ce jeu a pour objectif de valoriser la vie locale estivale sur le territoire de la Destination Brocéliande à travers des contenus authentiques et spontanés publiés par les visiteurs ou les habitants.

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite, sans obligation d'achat et ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Les mineurs peuvent participer sous réserve d'une autorisation parentale.

Pour participer :

- Créer un Réel Instagram ou une vidéo Facebook entre 30 et 60 secondes
- Vidéo prise sur le territoire de Destination Brocéliande durant l'été 2025
- Publier sur un compte Instagram ou Facebook public
- Taguer @destinationbroceliande
- Ajouter le hashtag #MaMinuteBrocéliande dans la légende

- Laisser une adresse de contact où le participant peut être joint (e-mail ou téléphone)

Toute vidéo ne respectant pas ces conditions ne pourra être prise en compte.

Une même personne peut participer plusieurs fois avec des contenus différents.

4. DUREE DU JEU

- Lancement officiel : mardi 22 juillet 2025
- Période de participation : du 22 juillet au 31 août 2025
- Annonce des gagnants : lundi 8 septembre 2025 sur les réseaux sociaux de Destination Brocéliande

Le règlement est accessible gratuitement via un lien affiché dans les communications officielles et dans les Offices de Tourisme partenaires.

5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

- L'Organisateur présélectionnera jusqu'à 10 vidéos parmi les participations valides, sur la base des critères d'authenticité, d'émotion, de lien avec le territoire et de qualité visuelle.
- Ces vidéos seront soumises au vote des abonnés sur Instagram et Facebook via les stories, pendant la semaine du 31 août au 7 septembre 2025.
- Les deux vidéos ayant obtenu le plus de votes seront désignées gagnantes (1ère et 2e place).
- L'Organisateur communiquera officiellement les deux gagnants le 8 septembre 2025 sur ses réseaux sociaux.
- En cas d'égalité, l'Organisateur tranchera.

Critères de présélection :

- Authenticité, émotion
- Lien avec le territoire
- Qualité visuelle

Les gagnants seront contactés par message privé sur les réseaux sociaux et via les coordonnées qu'ils auront communiquées (email ou téléphone). Sans réponse sous 7 jours, le lot sera réattribué.

6. DOTATIONS

Deux lots distincts pour deux gagants sont mis en jeu :

- Une croisière en péniche sans permis sur le canal de Nantes à Brest.
- Une expérience bien-être et gastronomique à l'Hôtel du Roi Arthur à Ploërmel comprenant :
    - 2h d'accès à l'espace SPA (piscine, jacuzzi, sauna)
    - 1 massage en DUO marque CINQ MONDES d'une durée de 1h
    - 1 bon cadeau pour un menu découverte gastronomique en 5 temps pour deux personnes
    - 2 coupes de champagne offertes

Les lots ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ni échange en numéraire. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout lot par un autre de valeur équivalente.

7. UTILISATION DES CONTENUS ET DROITS D'AUTEUR

Le participant certifie être l'auteur de la vidéo, avoir obtenu l'accord des personnes filmées (ou autorisation parentale pour les mineurs).

En participant, il cède à titre gratuit à l'Organisateur les droits de reproduction, représentation, adaptation de sa vidéo pour une durée de 5 ans, pour une exploitation non commerciale dans un but de promotion touristique sur tout support (site, réseaux sociaux, affiches, montages).

8. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont : pseudonyme Instagram ou Facebook et coordonnées communiquées par les gagnants (e-mail ou téléphone) pour la remise des lots.

Elles sont traitées uniquement pour contacter les gagnants et leur remettre leur dotation.

Elles seront conservées uniquement le temps nécessaire à l'attribution des lots. Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression) à l'adresse suivante : contact@destination-broceliande.com ou par téléphone au 02 56 61 80 08.

Responsable de traitement : Destination Brocéliande

9. LIMITES DE RESPONSABILITÉ / LITIGES

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout incident technique, de bug ou d'annulation de l'événement. Le jeu peut être modifié ou annulé en cas de force majeure sans que les participants puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relèvera des tribunaux compétents du ressort du siège de l'Organisateur.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.